

Bernard Vachon

Avocat

Leblanc Martin

NOTAIRES | AVOCATS



- Droit de la construction
- Litiges civils et commerciaux
- Droit du travail et administratif

*5790, boul. Étienne-Dallaire, Bureau 205
Lévis (QC) G6V 8V6*

Téléphone: 418 838-5509

Télécopieur: 418 838-5518

Courriel: bvachon@ksalex.ca

Barreau depuis: 1976

Langue(s): Français et anglais

Bernard Vachon oeuvre en litige civil et commercial. Son expérience l'a amené à plaider diverses causes dans ces domaines depuis plus de 40 ans.

Bernard a agi comme avocat-démonstrateur aux séminaires sur les techniques de plaidoirie dans le cadre des activités de formation du Barreau du Québec. Il représente plusieurs institutions financières, des entreprises dans le domaine de la construction, de même que des gestionnaires et propriétaires immobiliers.

Implication

2009 à 2017 - Administrateur, membre des comités de vérification, d'évaluation, de l'exécutif et du conseil

d'administration de la Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

2001 à 2008 - Administrateur, membre des comités de vérification et d'évaluation et président du conseil d'administration de la Caisse populaire des Affluents

1995 - Membre du conseil d'administration de la 32 e finale des Jeux du Québec, MRC des Chutes de la Chaudière

1994 à 1995 - Avocat-démonstrateur du Séminaire sur les techniques de plaidoirie du Barreau du Québec

1993 à 2001 - Président du conseil d'administration de la Caisse populaire de Charny

1989 à 1994 - Membre du Comité de l'inspection professionnelle du Barreau du Québec

1985 à 1992 - Administrateur et président de l'Association des gens d'affaires de Charny

1982 à 1993 - Administrateur, secrétaire et vice-président du conseil d'administration de la Caisse populaire de Charny

Mandats représentatifs

Recours en injonction en demande contre l'Association des chirurgiens dentistes du Québec.

Avocat principal pour une compagnie d'assurance dans un recours intenté par plusieurs assureurs afin de faire cesser les agissements de l'ACDQ et de faire respecter les obligations découlant des contrats.

Recours en injonction en défense contre le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie.

Il a agi pour une papetière importante afin de contester les prétentions du syndicat qui voulait forcer la papetière à prendre possession du bois coupé par les producteurs de bois de la Gaspésie.

Il agit dans plusieurs litiges importants de construction pour des entrepreneurs généraux.

Il a agi dans un recours en responsabilité professionnelle contre des avocats et notaires suite à des investisseurs qui ont été fraudés dans l'affaire des Marronniers de Laval.

Formation

1984 - Techniques de plaidoirie, Barreau du Québec

1976 - Baccalauréat en droit, LL. B., Université Laval